

Aide mémoire

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité

L'inscription définitive n'aura lieu qu'après validation du dossier par l'administration

Pièces obligatoires :

- la copie de la carte d'identité de l'élève
- six photographies d'identité récentes (incluant celles pour l'intendance et l'infirmerie)
- l'attestation d'assurance couvrant les risques scolaires et extra scolaires,
- une photocopie du carnet santé (vaccinations),
- une photocopie du livret de famille (incluant la fratrie),
- le certificat de sortie du dernier établissement fréquenté (exeat),

- les photocopies des bulletins trimestriels des deux années écoulées,
- deux justificatifs de domicile de moins de trois mois,
- en cas de séparation ou de divorce des parents, une copie de l'acte officiel intégral,

Pièces facultatives :

- lettre de motivation manuscrite dans la langue étrangère (anglais ou allemand) pour les élèves qui souhaitent intégrer une section européenne,